



COMPTE RENDU

Séance du Conseil de communauté du 28 janvier 2009

PRESENTS : Mmes BERTHET Annie, BOUVRET Véronique, CHAVETNOIR Béatrice, CONRY Fanny, GAY Evelyne, TINGUELY Sylvie, MM. ARBEZ Mathias, BAILLY-SALINS Régis, DAVID Bernard, GODIN François, HUGON Xavier, LAFORGE Francis, LESEUR Francis, MICHELIN Dominique, PRUVOT Michel, PUILLET Michel, RECHT Alain, REGARD Bernard
EXCUSES AVEC POUVOIR : MM. CAMELIN José (pouvoir à A.BERTHET), HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY), NIVEAU Stéphane (pouvoir à V.BOUVRET)

L'an deux mille neuf, le 28 janvier à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et excuse MM.CAMELIN José (pouvoir à A.BERTHET), HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY), NIVEAU Stéphane (pouvoir à V.BOUVRET).

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Bernard DAVID.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Délibération n°2009/001 : Approbation du compte rendu de la réunion du 3 décembre 2008

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 3 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2008 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Délibération n°2009/002 : Office de tourisme de la Station des Rousses - Convention d'objectifs 2009/2012

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du Conseil de communauté en date du 1^{er} mars 2006, la Communauté de communes avait approuvé la modification des statuts de la SAEM SOGESTAR. Cette décision avait permis d'ériger la SAEM SOGESTAR en Office de tourisme chargé d'assurer la promotion du tourisme sur le territoire de la Station des Rousses.

Dans ce cadre, les missions d'un office de tourisme relevant de l'intérêt général sont actuellement remplies par la SAEM SOGESTAR.

Afin de pouvoir participer financièrement à ces missions d'intérêt général, la Communauté de communes a signé le 24 mai 2006 avec la SAEM SOGESTAR une convention d'objectifs qui définit les modalités et conditions de versement d'une subvention à la SAEM SOGESTAR pour la période de mai 2006 à avril 2009 (3 ans).

Monsieur le Président expose que la convention d'objectifs arrivera donc à son terme le 30 avril 2009. Les services de la Communauté de communes et de la SAEM SOGESTAR ont étudié ensemble un nouveau projet de convention d'objectifs qui porterait sur une durée de 3 ans et qui serait appliquée à partir du 1^{er} mai 2009.

Monsieur le Président précise que la convention d'objectifs proposée prévoit une progression de la subvention versée par la Communauté de communes par l'application d'une formule d'indexation, ce qui permettra à l'Office de tourisme de disposer chaque année de plus de moyens pour fonctionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs pour une durée de trois ans (du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2012) ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes à signer la convention d'objectifs.

Délibération n°2009/003 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes et l'association GTJ

L'association GTJ (Grande Traversée du Jura) a pour objet le développement des activités de randonnée non-motorisée sur les itinéraires de la Grande Traversée du Jura et le massif du Jura franco-suisse. Les itinéraires de randonnée de la Grande Traversée du Jura se parcourent en hiver à ski de fond et à raquette, en été à pied, à VTT et à vélo.

L'itinéraire GTJ de randonnée à ski de fond, créé en 1978, propose 180 km à parcourir entre au Nord, les hauts de Villers-le-Lac et au Sud le village de Giron. Il traverse la Station des Rousses du Grand Remblai dans le Risoux jusqu'au carrefour du Massacre.

L'itinéraire GTJ de randonnée à raquette propose 120 km à parcourir entre au Nord, Mouthe, et au Sud, le village de Giron. Il passe sur le territoire de la Station des Rousses du Chalet Gaillard à Bois d'Amont village et de la Darbella à l'épicéa muté dans le Massacre.

La convention proposée par l'association GTJ a pour objet de définir l'engagement mutuel des parties en vue d'assurer l'entretien pré-hivernal et hivernal des itinéraires GTJ de ski de fond et de raquette, de leurs variantes et des itinéraires d'accès, dans le cadre des préconisations détaillées dans la « Charte d'aménagement, d'équipement et d'entretien des itinéraires GTJ ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention proposé par l'association GTJ ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes à signer la convention.

Délibération n°2009/004 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au SICTOM du Haut-Jura

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 10 septembre 2008, la Communauté de communes a accepté de prendre à son compte la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ».

L'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2008 précise que :

« La Communauté de communes de la Station classée des Rousses se substituera à ses communes membres et les représentera au sein du comité syndical du SICTOM du Haut-Jura. Elle disposera d'autant de sièges que ses communes membres en disposaient avant le transfert de compétence ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DESIGNE** à l'unanimité les 5 représentants de la Communauté de communes et leurs suppléants qui siègeront au sein du comité syndical du SICTOM du Haut-Jura, à savoir :

- titulaire : Xavier HUGON – suppléant : Francis LESEUR
- titulaire : Bernard REGARD – suppléant : véronique BOUVERET
- titulaire : Annie BERTHET – suppléant : Béatrice CHAVETNOIR
- titulaire : Régis BAILLY-SALINS – suppléant : Dominique MICHELIN
- titulaire : Alain RECHT – suppléant : Michel PUILLET

Délibération n°2009/005 : Désignation des délégués de la Communauté de communes à la commission tourisme de la SOGESTAR

La commission tourisme de la Station des Rousses est animée et pilotée par la SAEM SOGESTAR. Monsieur José Camelin, à la demande de la Communauté de communes, souhaite élargir la représentativité de ses membres et intégrer des élus de la Communauté de communes.

Il est donc demandé que des représentants de la Communauté de Communes participent de droit à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DESIGNE** à l'unanimité les 4 représentants de la Communauté de communes qui siègeront au sein de la commission tourisme de la SAEM SOGESTAR, à savoir :

- Evelyne GAY
- Michel PRUVOT
- Mathias ARBEZ
- Véronique BOUVRET

La prochaine réunion de la Commission tourisme est programmée le 13 mars de 15h à 17h.

Délibération n°2009/006 : Projet de dynamisation et de rationalisation de la carte d'hôte de la Station des Rousses

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que depuis la saison d'hiver 2000/2001, les vacanciers qui passent au moins une nuitée marchande sur la Station des Rousses peuvent bénéficier de nombreux avantages grâce au dispositif « carte d'hôte » mis en place par la Communauté de communes. La carte d'hôte est une démarche d'accueil, c'est pour quoi elle est offerte au vacancier par son logeur.

Après 8 années de fonctionnement, le dispositif « carte d'hôte » mis en œuvre sur la station a sans doute besoin d'être amélioré et dynamisé. En effet, seulement 169 logeurs sur 366 ont distribué la carte d'hôte au cours de l'hiver 2007/2008 et 80 sur 319 au cours de l'été 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de lancer une étude portant sur la dynamisation et la rationalisation de la carte d'hôte de la Station des Rousses, comme cela a été prévu dans le cadre du Contrat de station 2007/2013 (cf. fiche action n°6.2.1).

Les objectifs sont les suivants :

- définition des objectifs de la carte d'hôte
- revitaliser le concept de carte d'hôte
- optimiser la connaissance du dispositif
- animer la démarche
- de dire que cette réflexion sera menée en interne par les services de la Communauté de communes et de la SOGESTAR, sous l'égide d'un comité de pilotage composé de :

- 4 délégués communautaires
- 1 membre de la commission tourisme
- Le directeur marketing SAEM SOGESTAR
- Le directeur général des services de la Communauté de communes
- Le responsable du service accueil à l'Office de tourisme
- Le responsable du service qualité SAEM SOGESTAR
- Le responsable ADEHJ
- La responsable carte d'hôte de la Communauté de communes
- 1 représentant du CDT

Monsieur le Président propose que les 4 délégués communautaires soient désignés au cours du prochain Conseil de communauté.

Délibération n°2009/007 : Conseil National du Nordique – désignation des sites pilotes - candidature de la Station des Rousses

Monsieur le Président explique que le Conseil National du Nordique (CNDN) est une commission nationale créée en 2007 et pilotée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en s'appuyant sur l'établissement dédié au ski nordique : le CNSN de Prémanon.

Ce conseil, représentatif de la filière nordique, a pour vocation et objectifs de fédérer tous les acteurs du nordique autour d'un projet destiné à dynamiser le secteur, notamment en terme d'image, d'aménagement et d'offre.

L'une de ses premières missions fut de réactualiser le document « le ski de fond en France : guide pratique de l'Aménagement », édité en 1986 par l'AFIT/DEATM, afin d'offrir aux gestionnaires et aux aménageurs une méthodologie, une boîte à outil innovante, pour engager la filière dans une démarche porteuse d'avenir.

L'objectif est maintenant de conforter ce document au terrain, pour éditer au printemps 2009 une version 2, qui sera enrichie de retours d'expériences.

Pour y parvenir, le CNDN a lancé un appel à candidature pour la mise en place de « sites pilotes », qui souhaiteraient évaluer leur existant et/ou faire évoluer leur offre, en terme d'aménagements, mais aussi de promotion et d'animation sur les axes développés dans le Guide nordique.

Un représentant du CNDN, Gilbert CARREZ, est venu présenter en décembre dernier la démarche à la commission « activités de neige ». La Station des Rousses s'est donc portée candidate et a été désignée site pilote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la Station des Rousses à la démarche initiée par le CNDN en tant que site pilote ;
- de demander à la SAEM SOGESTAR de nommer un technicien référent qui sera l'interlocuteur du CNDN sur le terrain ;
- de demander à la commission « activités de neige » de désigner un représentant (+ 1 suppléant) de la Communauté de communes, membres de la commission neige, qui seront chargés de suivre le travail réalisé par le CNDN.

Délibération n°2009/008 : Maison médicale des Rousses - désignation d'un maître d'œuvre

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes a lancé une consultation pour recruter un maître d'œuvre chargé de terminer les travaux de construction de la maison médicale.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel PRUVOT qui a participé à l'analyse des candidatures.

Monsieur Michel PRUVOT explique que 3 groupements ont répondu à l'appel à candidatures.

- Le cabinet BOUDIER de LONS LE SAUNIER associé au cabinet FINCK

- Le cabinet ARCHI et DESIGN de SAINT CLAUDE associé avec l'économiste Alain WAILLE
- Le cabinet INGEBAT à CHAMPGNOLE

Les pièces administratives des candidats ont été vérifiées par le directeur de la Communauté de communes. Les 3 offres ont été présentées au Bureau du 15 janvier 2009.

Il a été ensuite décidé d'organiser des entretiens avec les 3 candidats. Un jury composé de François GODIN, Bernard DAVID, Michel PRUVOT, Cyrille GARCIA et Laurent RICHARD a été constitué et a auditionné les 3 candidats le 27 janvier 2009.

Le jury propose au Conseil de communauté de retenir la candidature du bureau INGEBAT pour les raisons suivantes :

- très bonne connaissance du milieu du bâtiment
- bonne expérience dans le milieu hospitalier (22 réalisations)
- coût de la mission inférieure aux 2 autres candidats (7,5% - 38 000 €)
- durée des travaux proposée inférieure aux 2 autres candidats (4 mois – fin de travaux au 15 octobre 2009)
- disponibilité immédiate
- proximité
- implication dans la surveillance des travaux : 3 à 4 visites et réunions de chantier par semaine
- déjà travaillé avec la Communautés de communes (maison du tourisme)
- bon contact avec le jury + motivation affichée

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de retenir la candidature et l'offre du cabinet INGEBAT.

Délibération n°2009/009 : Sortie d'inventaire de biens réformés

Monsieur le Président explique que des biens hors d'usage sont inscrits à l'actif de la Communauté de communes et qu'il conviendrait de les mettre à la réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de mettre à la réforme des biens hors d'usage inscrits à l'actif de la Communauté de communes.

La liste des ces biens est jointe à la délibération.

Délibération n°2009/010 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 30 avril 2008 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat pour la modification des panneaux SKIBUS
Cocontractant : CREARTIS – prix TTC : 4 508,92 €
- Contrat pour la location d'un véhicule service animation
Cocontractant : GANEVAL – prix TTC : 456,87 € / mois
- Contrat pour la réalisation du site internet
Cocontractant : JORDEL MEDIAS – prix TTC : 2 368,08 €
- Contrat pour l'acquisition de mobilier de jeux – zone ludique Bois d'Amont
Cocontractant : METAL PLASTIC – prix TTC : 2 822,55 €
- Contrat pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage - signalétique touristique
Cocontractant : SOMMEREISEN – prix TTC : 3 887 €

Questions diverses

- Réunion avec le bureau de la Communauté de communes des Hautes-Combes – 20/01/09.

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que le bureau de la Communauté de communes de la Station des Rousses a rencontré le bureau de la Communauté de communes des Hautes-Combes. Chacun a pu donner à cette occasion son état d'esprit sur l'intercommunalité et sur les liens à tisser entre les deux collectivités, sans qu'il en ressorte une volonté manifeste de modifier le système actuel.

Monsieur Bernard REGARD regrette de ne pas avoir été invité à cette réunion en tant que Maire de Prémanon.

- Monsieur le Président donne la parole à **Madame Sylvie TINGUELY qui lit un communiqué** au nom de conseillers communautaires des Rousses. Ce communiqué dénonce une stratégie de dénigrement systématique dont serait victime Monsieur José CAMELIN en tant que PDG de la SAEM SOGESTAR et qui serait orchestrée par Messieurs François GODIN et Christian DAVID. Madame Sylvie TINGUELY explique que les signataires de ce communiqué soutiennent leur maire et souhaitent que cette campagne de déstabilisation cesse au plus vite.

Monsieur François GODIN répond à Madame Sylvie TINGUELY que les administrateurs de la SOGESTAR ont une responsabilité importante et qu'ils ne peuvent fermer les yeux sur certains agissements du PDG de la SAEM. Les administrateurs ont ainsi demandé à plusieurs reprises au PDG de la SAEM que leur soient communiqués des documents nécessaires la bonne connaissance et compréhension du fonctionnement de la SAEM, préalable indispensable à la prise de décision au sein du Conseil d'Administration. Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes est actionnaire à 85% de la SAEM SOGESTAR et, qu'à ce titre, les administrateurs ont un droit de regard sur la bonne gestion de l'entreprise afin d'éviter tout dérapage qui impacterait automatiquement la collectivité mère. Monsieur le Président déclare ne pas souhaiter rentrer dans une polémique stérile et propose que les membres et responsables des 3 structures se réunissent rapidement pour évoquer et régler le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

Fait aux Rousses, le 29 janvier 2009

Le Président,

Le Secrétaire,

François GODIN

Bernard DAVID